



## SAISON 2018-2019

### Modalités de règlements (SAMEDI)

Vous voudrez bien libeller tous les chèques au nom de SAINT LAURENT NEIGE.

Le paiement des sorties se fait par chèque encaissé en début de chaque mois, pour une meilleure gestion de notre trésorerie et l'organisation de nos sorties.

Lors de la remise de votre dossier d'inscription au club, merci de préparer les règlements suivants, et de joindre l'intégralité des chèques demandés soit :

- **1 chèque pour la cotisation** ; adulte ou jeune, en fonction de l'assurance choisie (primo ou medium), ticket découverte, famille ou compétition. Ce chèque sera encaissé début décembre 2018, lors de la prise de la licence auprès de la FFS.

JANVIER	FEVRIER	MARS
<b>vacances scolaires</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>12</b>	<b>vacances scolaires</b>	<b>9</b>
<b>19</b>	<b>vacances scolaires</b>	<b>16</b>
<b>26</b>		<b>23</b>
		<b>30</b>

- **1 chèque de 99 €**, encaissé le 12 Janvier 2019  
JANVIER : Représentant les 3 sorties x 33 € (**JEUNE**)
- **1 chèque de 132 €**, encaissé le 12 Janvier 2019  
JANVIER : Représentant les 3 sorties x 44 € (**ADULTE**)
- **1 chèque de 33 €**, encaissé le 2 février 2019  
FEVRIER : Représentant 1 sortie x 33 € (**JEUNE**)
- **1 chèque de 44 €**, encaissé le 2 février 2019  
FEVRIER : Représentant 1 sortie x 44 € (**ADULTE**)
- **1 chèque de 165 €**, encaissé le 2 mars 2019  
MARS : Représentant 5 sorties x 33 € (**JEUNE**)
- **1 chèque de 220 €**, encaissé le 2 mars 2019  
MARS : Représentant 5 sorties x 44 € (**ADULTE**)

- **1 chèque de 10 €**, encaissable en fin de saison.

Représentant l'achat de la médaille ESF, qui vous sera remise en fin de saison, lors de notre Assemblée Générale.

- L'annulation de la sortie se fera **UNIQUEMENT** par **MAIL** à : [contact@saintlaurentneige.fr](mailto:contact@saintlaurentneige.fr) au plus tard, avant 20h00, le mercredi précédent la sortie.
- Pour participer à une sortie non prévue, (non comptabilisée dans vos règlements remis en début de saison), l'adhérent devra en informer le club par **UNIQUEMENT** par **MAIL**, le mercredi précédent la sortie avant 20h00, passé ces délais, le membre pourra être accepté en fonction des places disponibles. En cas refus du club, le membre ne pourra prétendre à aucune compensation.
- Toute absence non justifiée par un certificat médical et déclarée après le **mercredi 20h00** pour la sortie du samedi suivant, **entraînera pour le membre défaillant une retenue par le club de 20 €**.

Aucune annulation et/ou participation ne sera prise en compte si elle est faite par tout autres moyens que ceux prévus ci-dessus.

Toutes sorties non effectuées, feront l'objet d'un remboursement par chèque bancaire, en fin de saison.

